

Bernard Lapointe, fondateur et ex-dirigeant d'Arianne Phosphate, rejoint le comité consultatif de First Phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 2 novembre 2022) - First Phosphate Corp. (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la nomination de Bernard Lapointe au sein du comité consultatif de la Société.

Bernard Lapointe a fondé Arianne Phosphate Inc. (TSXV : DAN) en 1997 et en a été le président jusqu'en 2013. Bernard détient un PhD en ressources minérales de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Avant Arianne Phosphate il a été le directeur du Fonds Minier du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Il siège présentement sur les conseils d'administration de plusieurs compagnies publiques dans le secteur des ressources et des engrais.

« Les dizaines d'années passées par Bernard Lapointe à développer le projet Arianne Phosphate lui confèrent une expérience incommensurable qui sera mise à la disposition de First Phosphate pour établir nos meilleures pratiques en matière d'opérations internes et de gestion de l'environnement » a déclaré John Passalacqua, directeur général de First Phosphate. « Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec Bernard dans le cadre du déploiement de la stratégie d'intégration en six phases de First Phosphate au sein du secteur nord-américain et mondial des batteries LFP. »

First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada. Les propriétés de First Phosphate sont constituées d'une formation de roche ignée anorthosite rare qui produit généralement un concentré de phosphate de grande pureté, dépourvu de métaux lourds délétères.

« Je suis très enthousiasmé par le plan de développement de First Phosphate et son engagement à produire du phosphate de qualité « batterie » grâce à des méthodes de traitement propres et respectueuses de l'environnement, pour un approvisionnement constant et éthique ici même au Québec » a déclaré M. Lapointe. « Je me réjouis d'apporter mon savoir-faire dans l'industrie du phosphate à First Phosphate et de soutenir le développement des meilleures pratiques de l'entreprise grâce à l'expérience que j'ai acquise pendant mes années chez Arianne Phosphate. »

La propriété phare de First Phosphate, Lac à l'Original, est située à environ 110 km au nord de la ville de Saguenay, la sixième plus grande ville du Québec, qui offre des vols quotidiens vers Montréal, une main-d'œuvre industrielle qualifiée, une solide infrastructure locale et qui se trouve à 30 km du port en eau profonde de Saguenay.

La propriété Bégin-Lamarche de First Phosphate est située à environ 90 km du port en eau profonde de Saguenay. La Société a récemment signé un protocole d'accord (« MOU ») avec le port de Saguenay afin d'assurer un accès en eau profonde pour les marchés mondiaux et d'obtenir une place notable au sein du développement portuaire industriel.

First Phosphate a obtenu les permis de forage pour ses propriétés Lac à l'Original et Bégin-Lamarche, une étape importante du plan de développement en six phases de First Phosphate pour l'industrie nord-américaine des batteries lithium-fer-phosphate, et devrait annoncer les résultats de son rapport technique 43-101 pour le Lac à l'Original cet automne.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs: investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux:

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société d'exploration et de développement minier entièrement dédiée à l'extraction de titane et au raffinage de phosphate de pointe pour l'industrie des batteries lithium-fer-phosphate (batteries LFP). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, à une échelle de qualité ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit s'intégrer directement dans les fonctions de recherche et développement (R&D) et des chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP nord-américains qui ont besoin de phosphate de qualité « batterie » provenant d'une source d'approvisionnement constante et sûre. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay, Qc (Canada). Les propriétés de First Phosphate sont constituées d'une formation de roche ignée anorthosite rare qui produit généralement un concentré d'oxyde de titane et de phosphate de grande pureté, dépourvu de métaux lourds délétères.

Information prospective et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que « peut », « devrait », « anticipe », « s'attend », « potentiel », « croit », « a l'intention » ou la négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'objectif de la Société d'intégrer son matériel de phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord ; l'annonce par la Société des résultats de son rapport technique 43-101 pour le Lac à l'Original cet automne ; les permis de forage de la Société pour ses propriétés du Lac à l'Original et de Bégin-Lamarche, qui constituent une étape importante de son plan de développement en six phases pour l'industrie nord-américaine des batteries LFP ; l'expérience de M. Lapointe au sein d'Ariane Phosphate est bénéfique pour la Société dans l'établissement des meilleures pratiques pour les opérations internes et pour la gestion de l'environnement ; les plans de la Société pour déployer sa stratégie d'intégration au sein de l'industrie nord-américaine et mondiale des batteries LFP ; le commentaire de M. Lapointe au sujet de la Société et de son rôle dans le développement de l'industrie des batteries. Lapointe sur les plans de développement de l'entreprise pour produire du phosphate de qualité pile par des méthodes de traitement propres et respectueuses de l'environnement, pour un approvisionnement constant et éthique ici même au Québec ; et le commentaire de M. Lapointe sur l'apport de son expérience dans l'industrie du phosphate à l'entreprise et sur le soutien au développement des meilleures pratiques pour l'entreprise.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs prévus, à savoir : la Société se concentrera sur l'intégration de son phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord ; la Société complétera les résultats de son rapport technique 43-101 pour le Lac à l'Original cet automne ; les permis de forage de la Société pour ses propriétés du Lac à l'Original et de Bégin-Lamarche constitueront une étape importante de son plan de développement en six phases pour l'industrie nord-américaine des batteries LFP ; l'expérience de

M. Lapointe au sein d'Arianne Phosphate sera bénéfique pour la compagnie dans l'établissement de meilleures pratiques pour les opérations internes et pour la gestion de l'environnement ; la compagnie déploiera sa stratégie d'intégration dans l'industrie nord-américaine et mondiale des batteries LFP ; M. Lapointe fera progresser les plans de développement de la compagnie pour produire du phosphate de qualité « batterie » par des méthodes de traitement propres et respectueuses de l'environnement, pour un approvisionnement constant et éthique ici même au Québec ; et l'expérience de M. Lapointe dans l'industrie du phosphate fera progresser le développement de meilleures pratiques pour la compagnie.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à se concentrer sur l'intégration de son matériau phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord ; la Société ne complétera pas les résultats de son rapport technique 43-101 pour le Lac à l'Orignal cet automne ; les permis de forage de la Société pour ses propriétés du Lac à l'Orignal et de Bégin-Lamarche ne seront pas une étape importante dans son plan de développement en six phases pour l'industrie nord-américaine des batteries LFP ; l'expérience de M. Lapointe au sein d'Arianne Phosphate ne sera pas bénéfique à la Compagnie dans l'établissement de meilleures pratiques pour les opérations internes et pour la gestion de l'environnement ; la Compagnie ne déploiera pas sa stratégie d'intégration au sein de l'industrie nord-américaine et mondiale des batteries LFP ; M. Lapointe ne fera pas avancer les plans de développement de la Compagnie pour produire du phosphate de qualité « batterie » par des méthodes de traitement propres et respectueuses de l'environnement, pour un approvisionnement constant et éthique ici même au Québec ; et l'expérience de M. Lapointe dans l'industrie du phosphate ne fera pas avancer le développement de meilleures pratiques pour la Compagnie.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/142792>